

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

**LIMITER L'ENGRILLAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET À PROTÉGER LA
PROPRIÉTÉ PRIVÉE - (N° 279)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 89

présenté par
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« parcelles »

le mot :

« exploitations ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« parcelles »

le mot :

« exploitations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs sont nombreux à avoir protégé leurs exploitations agricoles des dégâts causés par le grand gibier. L'expression "parcelle" peut s'avérer limitante au vu de la fragmentation de certaines exploitations. Il est donc proposé de retenir le terme d'exploitation.